

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 5 septembre 2012

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 78

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- A. 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'174'000.00, subvention non déduite, pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures communales aux chemins du Triolet, de la Chenaillettaz et à l'extrémité Est de l'avenue de Chanel ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 58'700.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.
- B. 3. d'autoriser le financement de la part communale de CHF 4'696'500.00, subvention non déduite, aux travaux ERM de construction, reconstruction et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires "Centre", "Grosse-Pierre" et "Grosse-Pierre / Lac" ;
4. de dire que ce montant sera amorti en une fois par le prélèvement sur fonds N° 9280.02 "Epuración des eaux et collecteurs d'égouts".

Résultat de la votation : **Unanimité**

Ainsi délibéré en séance du 5 septembre 2012.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron